

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS591

AMENDEMENT

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 20 TER

I. – À l’alinéa 9, supprimer les mots :

« du ou ».

II. – À l’alinéa 12, supprimer les deux occurrences des mots :

« du ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.